

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

Objet : RS - Adhésion à l'association Départements et Régions Cyclables

• date de convocation le 20 octobre 2017 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 68

Aillon-le-Jeune

Philippe Trepier

Aillon-le-Vieux

Christian Gogny

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Daniel Grosjean

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Gérard Marcucci

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

François Blanc

Maryse Fabre

Adeline Vincent

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochoaix

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Bernard Januel

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Julien Donzel à Daniel Grosjean - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin - Anne Manipoud - Dominique Pommat

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

délibération n° 343-17 C

objet **RS - Adhésion à l'association Départements et Régions Cyclables**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que l'agglomération, dans le cadre de ses politiques publiques, mène des actions en matière de mobilités et notamment de sensibilisation des publics à la pratique cyclable et de développement de l'attractivité du territoire. Dans ce cadre, Chambéry métropole - Cœur des Bauges souhaite travailler en lien avec l'association Départements et Régions Cyclables dont le siège est à Lyon.

Le réseau Départements et Régions Cyclables rassemble des collectivités mobilisées pour le développement du vélo en France (Régions, Départements, Intercommunalités).

Au cœur de ses actions, on peut noter le développement des véloroutes et voies vertes, l'usage du vélo comme outil de mobilité à part entière, le positionnement de la France comme première destination mondiale pour le tourisme à vélo, la mobilisation des acteurs nationaux pour porter la France au rang des grandes nations cyclables et la participation à une ambition européenne pour le vélo.

Il est donc proposé d'adhérer à cette association pour une cotisation annuelle au titre de 2018 de 1 159,57 € (soit 500 € + 0,005 € par habitant).

Il est proposé également de désigner Bernard Januel en tant que délégué titulaire et Josiane Beaud en tant que déléguée suppléante au sein de l'association, pour une durée limitée à leur mandat électif au sein de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Vu les statuts de Chambéry métropole Cœur de Savoie qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de mobilité et de promotion du tourisme,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'adhésion de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à l'association Départements et Régions Cyclables,

Article 2 : désigne Bernard Januel en tant que délégué titulaire et Josiane Beaud en tant que déléguée suppléante au sein de l'association, pour une durée limitée à leur mandat électif au sein de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 343-17 C

Objet de l'acte : RS - Adhésion à l'association Départements et Régions Cyclables

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 3 - Designation de représentants 4 - Représentants des EPCI

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20077H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20077H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017